



Notre référence: C/X/NSP-813

Invitation à la 11^e session du Groupe de travail technique intergouvernemental
sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Rome (Italie), 18-20 avril 2023

Prière de répondre le 31 janvier 2023 au plus tard

Le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a l'honneur d'adresser une invitation à participer à la 11^e session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, qui se tiendra au siège de la FAO, à Rome, du 18 au 20 avril 2023. La séance d'ouverture aura lieu le mardi 18 avril 2023 à 10 heures.

La session est convoquée au titre du Programme ordinaire de l'Organisation. Les travaux se dérouleront en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

Il est prévu que la session se tiende en présentiel au siège de la FAO. Toutefois, si les conditions liées à la pandémie de covid-19 devenaient incompatibles avec la tenue de réunions en présentiel, la session se tiendrait en ligne aux mêmes dates. Les participants sont invités à tenir compte de ce qui précède lors de l'organisation de leur voyage. Si la réunion devait se dérouler en ligne, ils en seraient informés le 10 mars 2023 au plus tard.

La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture a créé le Groupe de travail à sa 7^e session, en mai 1997. Les statuts du Groupe de travail sont disponibles sur le site web de la Commission, à l'adresse: <https://www.fao.org/3/I8947FR/i8947fr.pdf>.

./.

Les membres et membres suppléants du Groupe de travail élus lors de la 18^e session ordinaire de la Commission, tenue en octobre 2021, sont les suivants:

Afrique: Afrique du Sud, Kenya, Maroc, Ouganda, Tunisie

Premier suppléant: Namibie

Deuxième suppléant: Zambie

Amérique du Nord: Canada, États-Unis d'Amérique

Amérique latine et Caraïbes: Brésil, Chili, Costa Rica, Équateur, Pérou

Premier suppléant: Cuba

Deuxième suppléant: Argentine

Asie: Bangladesh, Indonésie, Japon, Malaisie, Thaïlande

Premier suppléant: Philippines

Deuxième suppléant: Inde

Europe: Allemagne, Azerbaïdjan, Fédération de Russie, France, Norvège

Premier suppléant: Tchéquie

Deuxième suppléant: Suisse

Proche-Orient: Arabie saoudite, Égypte, Jordanie, Koweït

Premier suppléant: Yémen

Deuxième suppléant: Liban

Pacifique Sud-Ouest: Îles Cook, Samoa

Premier suppléant: Tonga

Deuxième suppléant: Fidji

Conformément aux statuts du Groupe de travail, les membres suppléants remplacent, dans l'ordre dans lequel ils apparaissent sur la liste ci-avant, les membres qui ont démissionné et en ont informé le secrétariat. Il est demandé aux membres de confirmer au secrétariat, par écrit, leur participation ou leur non-participation à la réunion du Groupe de travail. Si un membre du Groupe de travail n'est pas en mesure d'assister à la réunion et en informe le secrétariat, il est remplacé rapidement par l'un des suppléants élus de la même région. Si un membre du Groupe de travail n'assiste pas à la réunion et n'en a pas informé au préalable le secrétariat, le Groupe de travail peut, après consultation de la région, le remplacer, ponctuellement, par un membre de la Commission de la même région qui est présent à la réunion.

Sur demande adressée au secrétariat de la Commission, les membres de la Commission qui ne sont pas membres du Groupe de travail peuvent participer aux travaux de ce dernier en qualité d'observateurs. Le Groupe de travail, ou le Bureau agissant en son nom, peut inviter des experts, ainsi que des représentants d'organisations internationales spécialisées, à assister à ses réunions en tant qu'observateurs.

À sa 18^e session ordinaire, la Commission a décidé que le Groupe de travail se réunirait avant sa session ordinaire suivante (<https://www.fao.org/3/nh331fr/nh331fr.pdf>). Le Groupe de travail examinera les questions suivantes: i) *Troisième Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*; ii) progrès accomplis dans la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (<https://www.fao.org/3/i2624f/i2624f00.pdf>), notamment la mise en œuvre des Normes applicables aux banques de gènes intéressant les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et les effets des politiques, législations et réglementations relatives aux semences. La Commission a aussi demandé au Groupe de travail d'étudier des questions intersectorielles, concernant par exemple le rôle des ressources génétiques dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, l'accès et le partage des avantages et les «informations de séquençage numérique», et d'examiner le Plan stratégique de la Commission.

On trouvera ci-joint l'ordre du jour provisoire de la 11^e session du Groupe de travail. Tous les documents de la réunion et les documents d'information pourront être téléchargés, dès qu'ils seront disponibles, à partir du site web consacré au Groupe de travail, à l'adresse: <http://www.fao.org/agriculture/crops/thematic-sitemap/theme/seeds-pgr/itwg/11th/fr/>. Conformément à l'objectif de l'Organisation consistant à réduire autant que possible l'impact de ses activités sur l'environnement et à contribuer ainsi à la neutralité climatique, la 11^e session du Groupe de travail sera une réunion économe en papier.

Le Directeur général souhaiterait connaître, le **31 janvier 2023** au plus tard, les nom, titre officiel, adresse et *adresse électronique* des représentants désignés pour participer à la session. Les participants peuvent s'inscrire en ligne dans un espace du Portail des Membres de la FAO dont l'accès est protégé par un mot de passe, à l'adresse <http://www.fao.org/members-gateway/fr/>. Les instructions relatives à l'inscription en ligne peuvent être téléchargées à partir de ce site. Pour s'inscrire en ligne, chaque participant devra télécharger vers le site web une photographie d'identité récente au format de passeport.

Les représentants d'organisations internationales désignés pour assister à la réunion en tant qu'observateurs sont priés de communiquer leurs nom, titre officiel et adresse par courrier électronique à l'adresse ITWG-PGRFA@fao.org et de joindre à leur courrier une photographie d'identité récente au format passeport.

Avant leur départ, les participants doivent vérifier les conditions d'obtention de visa auprès du consulat d'Italie compétent. La demande de visa peut être présentée dans le pays d'origine (pays dont le participant est ressortissant) ou dans le pays de résidence (pays dans lequel le participant réside au moment de la demande). S'il n'y a pas de consulat d'Italie dans leur pays, les participants peuvent s'adresser au consulat d'Italie compétent dans un pays voisin ou au consulat d'un pays de l'espace Schengen ou d'un pays de l'Union européenne. Les demandes doivent être présentées au consulat d'Italie un mois avant l'arrivée sur le territoire italien. Il incombe aux participants d'entreprendre les démarches, de prendre un rendez-vous et de fournir au consulat tous les documents nécessaires. Les participants qui n'ont pas besoin de visa pour entrer en Italie doivent être munis d'un passeport qui sera encore valide six mois au minimum après la date à laquelle ils prévoient de quitter l'espace Schengen. Lors de l'entrée en Italie, les autorités frontalières peuvent exiger des justificatifs relatifs à l'objet et à la durée du séjour. Les participants dont le vol jusqu'à Rome n'est pas direct doivent vérifier si un visa de transit est nécessaire pour entrer dans la zone de transit des aéroports internationaux concernés.